REPUBLIQUE TUNISIENNE

الجمهورية التونسية

Conseil du Marché Financier هيئة السوق المالية Financial Market Council

Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 2924 — Vendredi 31 Août 2007 — 12ème ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS

RESULTAT DE L'ADJUDICATION DES BTC DU 30 AOÛT 2007

Le Trésor annonce que, suite à l'adjudication des Bons du Trésor à Court Terme du 30 Août 2007, un montant de 22,800 MD a été retenu dans les conditions ci-après :

Ligne BTC	Montant en MD	Taux le plus bas	Taux limite	Pourcentage du Taux limite	Taux moyen pondéré
BTC 52 semaines					
09-09-2008	22,800	5,45%	5,47%	60%	5,463%

2007 - AC - 66

AVIS DES SOCIETES

VISAS DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.
Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE - STM 2007 -

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la **Société Touristique El Mouradi**, réunie le 28 octobre 2006, a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 14 000 000 dinars et a donné les pouvoirs nécessaires au conseil d'administration pour fixer les caractéristiques et conditions de l'émission envisagée. Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration du 2 novembre 2006 a décidé d'émettre cet emprunt, à un taux d'émission de 6,5%. Ci-après les conditions d'émission de cet emprunt :

Dénomination de l'emprunt : «STM 2007»

Montant : 14 000 000 dinars divisés en 140 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Les obligations seront émises au pair soit 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

EMPRUNT OBLIGATAIRE STM 2007 - (Suite)

Forme des obligations : Toutes les obligations du présent emprunt seront sous la forme nominative.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt porteront intérêts au taux annuel brut de 6,5% l'an calculé sur la base de la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 6,5% pour le présent emprunt.

Durée : Les obligations seront émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de franchise.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 5 ans pour le présent emprunt.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation, entre la date effective de sa souscription et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **21 septembre 2007**, seront décomptés et payés à cette dernière date. La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **21 septembre 2007**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Les obligations émises seront remboursables à partir de la troisième année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **21 septembre 2014**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **21 septembre** de chaque année. Le premier paiement en intérêts aura lieu le **21 septembre 2008**. Le premier remboursement en capital sera effectué à partir de la 3ème année suivant la date limite de clôture des souscriptions soit le **21 septembre 2010**.
Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **6 septembre 2007** au siège de Amen Invest, intermédiaire en bourse, sis 9, rue du lac Neuchatel -Les Berges du Lac- 1053 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées sans préavis au plus tard le **21 septembre 2007**, les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.
En cas de non-placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **5 octobre 2007** avec maintien de la date unique de jouissance. En cas de non-placement intégral de l'émission au **5 octobre 2007**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions et versements seront reçus à partir du **6 septembre 2007** auprès de Amen Invest- intermédiaire en bourse, sis 9 rue du lac Neuchatel -Les Berges du Lac- 1053 Tunis.

Etablissement chargé du service financier de l'emprunt : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et le service financier des obligations «STM 2007 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Invest, Intermédiaire en Bourse.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garanties bancaires : L'emprunt « STM 2007 » est assorti de la garantie bancaire de l'Amen Bank deux millions cinq cent milles dinars (Tranche A), de la BIAT quatre millions dinars (Tranche B), de la BTE trois millions cinq cent milles dinars (Tranche C), de la STB deux millions cinq cent milles dinars (Tranche D) et de la BH un million cinq cent milles dinars (Tranche E), sans solidarité entre elles au profit des détenteurs des obligations objet du présent emprunt.
A cet effet, les banques garantes assureront chacune pour la tranche qu'elle garantit à chaque échéance annuelle, en tout état de cause et à la première demande de l'obligataire, le remboursement de la partie exigible du capital et le paiement des intérêts échus.

Lieu où peuvent être consultés les contrats de garanties, sûretés et engagements : Siège social de la Société Touristique El Mouradi - Hôtel Mouradi Palace, Port El Kantaoui- 4089 - Hammam Sousse.

Cotation en bourse : La Société Touristique El Mouradi s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « STM 2007 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : La Société Touristique El Mouradi s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «STM 2007 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE STM 2007 - (Suite)

Circulation des titres : Les bulletins de souscription relatifs à chaque tranche doivent comporter la mention de la banque garante. De même, et suite à toute acquisition en bourse d'obligations du présent emprunt, l'intermédiaire en Bourse doit porter la mention de la banque garante sur toutes les pièces qui justifient le transfert de propriété des obligations acquises.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le **n° 07/575** en date du **29 août 2007**, sera mis, incessamment, à la disposition du public, auprès de Amen Invest, intermédiaire en bourse, sis 9, rue du lac Neuchatel -Les Berges du Lac- 1053 Tunis.

2007 - AS - 813

RESOLUTIONS ADOPTEES

UNION INTERNATIONALE DES BANQUES
- UIB -

Siège social : 65 Avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis -

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 août 2007, l'Union Internationale des Banques-UIB- publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la tenue tardive de l'Assemblée par rapport au délai réglementaire, constate que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires et entérine ce retard.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport d'activité du Conseil d'Administration, le rapport général des Commissaires aux Comptes et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés, approuve les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2006 tels qu'ils sont présentés.
En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus entier pour leur gestion pour l'exercice 2006.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des recommandations des Commissaires aux Comptes.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition du bénéfice, ci-après, telle que proposée par le Conseil d'Administration :

- Résultat net de l'exercice 0
- Report à nouveau de l'exercice 2005 ..... 15.000 dinars
- Réserves légales 0
- Bénéfice à répartir 0
- Report à nouveau de l'exercice 2006 ..... 15.000 dinars

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 29 de la loi du 10 juillet 2001, approuve les conventions et contrats suivants :

1. une convention entre l'UIB et l'Intermédiaire International (I.N.I.) relative au traitement des ordres de bourse,
2. six contrats entre l'UIB et l'Internationale de Recouvrement des Créances (I.R.C.) relatifs à la cession de créances,
3. un contrat entre l'UIB et la Société ORGA CONSULTANTS relatif à la migration du nouveau système d'information « ALYSSA »,
4. un avenant au contrat entre l'UIB et la Société ORGA CONSULTANTS relatif à la poursuite de prestations d'assistance,
5. deux avenants de convention entre l'UIB et l'International SICAR relatifs aux fonds gérés (de D.1.110.000 et de D.1.040.000) au titre de 2006,
6. un contrat de services entre l'U.I.B. et la Société Générale relatif à l'exercice 2007,
7. une convention de recouvrement entre l'U.I.B. et la Société ISTIKHLASS.

Cette résolution est adoptée à la majorité

Cinquième résolution

Le mandat de la Société Tunisienne de l'Air et de Messieurs Mohamed Aziz MILED, Mohamed Ali BAKIR et Moncef M'ZABI prenant fin au terme de l'exercice 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de les renouveler pour une période de trois ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes et les résultats de l'exercice 2009.

RESOLUTIONS ADOPTEES - UIB - (SUITE)

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration relatif au remplacement de deux administrateurs représentant la Société Générale approuve la désignation de Messieurs Bernard DAVID et Christian POIRIER en remplacement de Messieurs Hervé SAINT-SAUVEUR et Philippe AMESTOY pour le reste de leur mandat qui prendra fin au terme de l'exercice 2008.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le transfert aux réserves extraordinaires du montant de neuf cent soixante quatre mille neuf cent dix-neuf dinars quatre cents millimes (D. 964.919,400) devenu disponible, précédemment affecté aux réserves à régime spécial au titre de l'exercice 2001 .

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

Bilan arrêté au 31 décembre 2006 (après affectation du Résultat)
(Unité : en milliers de Dinars)

	31-déc-2006	31-déc-2005	
ACTIF			
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	56 596	17 881	
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	170 730	145 595	
AC 3- Créances sur la clientèle	1 413 222	1 354 067	*
AC 5- Portefeuille d'investissement	134 575	132 291	*
AC 6- Valeurs immobilisées	40 386	32 121	
AC 7- Autres actifs	44 133	52 389	*
TOTAL ACTIF	**1 859 642**	**1 734 344**	*
PASSIF			
PA 1- Banque centrale et C.C.P	30 000	0	
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	103 756	114 197	*
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	1 487 772	1 370 206	
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	33 749	37 571	
PA 5- Autres passifs	38 609	46 792	*
TOTAL PASSIF	**1 693 886**	**1 568 766**	*
CAPITAUX PROPRES			
CP 1- Capital	106 000	106 000	
CP 2- Réserves	59 741	59 563	
CP 5- Résultats reportés	15	15	
CP 6- Résultat de l'exercice	0	0	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**165 756**	**165 578**	
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	**1 859 642**	**1 734 344**	*

(*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité.

RESOLUTIONS ADOPTEES - UIB - (SUITE)

III- L'état d'évolution des capitaux propres

Le total des capitaux propres de la Banque au 31 décembre 2006 après affectation du résultat, s'élève à 165 756 KDT et se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves Ordinaires	Primes liées au capital	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2006 avant affectation du Résultat1	**106 000**	**4 760**	**47 490**	**7 491**	**15**	**0**	**165 756**
Affectation du résultat							0
Solde au 31-12-2006 après affectation du Résultat	**106 000**	**4 760**	**47 490**	**7 491**	**15**	**0**	**165 756**

2007 - AS - 814

AVIS

COURBE DES TAUX DU 31 AOUT 2007

Code ISIN	Taux du marché monétaire au jour le jour et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux du marché monétaire au jour le jour	5,303%		
TN0008002156	BTCT 52 semaines 11/09/2007		5,310%	
TN0008002164	BTCT 52 semaines 09/10/2007		5,332%	
TN0008002172	BTCT 52 semaines 13/11/2007		5,359%	
TN0008002180	BTCT 52 semaines 11/12/2007		5,380%	
TN0008002198	BTCT 52 semaines 08/01/2008		5,402%	
TN0008002206	BTCT 52 semaines 26/02/2008		5,440%	
TN0008002214	BTCT 52 semaines 08/04/2008		5,472%	
TN0008000226	BTCT 52 semaines 27/05/2008		5,510%	
TN0008000135	BTA 5 ans " 6,75% 11 juin 2008 "		5,521%	1 008,652
TN0008002230	BTCT 52 semaines 24/06/2008		5,531%	
TN0008002248	BTCT 52 semaines 29/07/2008	5,558%		
TN0008000028	BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "		5,679%	1 011,065
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		5,893%	1 019,596
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"	6,271%		988,834
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		6,482%	980,721
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		6,550%	1 048,856
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		6,581%	1 089,086
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		6,660%	1 018,579
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016	6,884%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% juillet 2017"	6,914%		987,849
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	7,183%		973,786

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :
Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR LIQUIDATIVE du 30/08/2007	VALEUR LIQUIDATIVE du 31/08/2007	PLUS OU MOINS VALUE DEPUIS LE 31/12/2006 EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	119,594	119,605	2,909	2,49%
SICAV RENDEMENT	SBT	30/03/2007	102,304	102,314	*** 2,558	2,47%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	101,262	101,272	*** 2,391	2,32%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	26/03/2007	103,397	103,408	*** 2,668	2,55%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	16/04/2007	103,057	103,070	*** 3,100	2,96%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	18/04/2007	103,286	103,299	*** 3,203	3,05%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	21/05/2007	101,769	101,781	*** 2,850	2,76%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	14/05/2007	101,852	101,863	*** 2,784	2,69%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	12/04/2007	104,582	104,593	*** 2,716	2,56%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	22/05/2007	103,447	103,458	*** 2,930	2,79%
SANADETT SICAV	AFC	21/05/2007	106,554	106,566	*** 2,958	2,74%
SUD OBLIGATAIRE SICAV	Sud Invest	14/05/2007	102,833	102,844	*** 2,917	2,79%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	26/04/2007	102,382	102,394	*** 2,913	2,80%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	31/05/2007	104,679	104,691	*** 3,346	3,16%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	10/04/2007	103,056	103,067	*** 2,942	2,82%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	18/04/2007	104,429	104,441	*** 2,883	2,72%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	29/05/2007	104,686	104,698	*** 2,926	2,75%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	25/05/2007	102,742	102,752	*** 2,706	2,60%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	29/03/2007	103,743	103,756	*** 2,840	2,72%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	-	106,157	106,169	**** 1,781	1,71%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	-	102,588	102,601	**** 1,454	1,44%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,088	1,089	0,030	2,83%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,227	10,228	0,228	2,28%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	-	10,249	10,250	0,250	2,50%
SICAV MIXTES (OBLIGATIONS + ACTIONS)						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	39,388	39,392	1,003	2,61%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	28,509	28,512	0,830	3,00%
SICAV BNA	BNA Capitaux	16/04/2007	71,201	71,166	*** -2,258	-3,02%
SUD VALEURS SICAV	Sud Invest	31/05/2007	84,530	84,508	*** 6,885	8,67%
SICAV PLACEMENTS	Sud Invest	31/05/2007	864,798	864,475	*** 64,516	7,87%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	18/05/2007	64,869	64,814	*** 0,728	1,11%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	18/04/2007	101,201	101,146	*** 3,056	2,97%
ARABIA SICAV	AFC	21/05/2007	54,620	54,712	*** -0,844	-1,48%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	14/05/2007	46,716	46,739	*** 2,178	4,75%
SICAV AVENIR	STB Manager	24/05/2007	48,236	48,209	*** 0,666	1,36%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	91,986	91,984	*** 1,972	2,14%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	86,502	86,422	*** 5,382	6,48%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	10/04/2007	12,425	12,425	*** 0,646	5,30%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	65,680	65,597	*** 4,344	6,97%
SICAV CROISSANCE	SBT	30/03/2007	162,737	162,679	*** 15,906	10,61%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	18/04/2007	112,089	112,006	*** 3,380	3,00%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Manageme	28/05/2007	1 206,774	1 206,982	*** 85,602	7,54%
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 434,935	1 434,855	133,482	10,26%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	21/05/2007	** 134,879	134,143	*** 5,100	3,90%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	21/05/2007	** 128,785	128,233	*** 10,680	8,98%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	21/05/2007	** 117,113	116,903	*** 5,975	5,25%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,342	1,345	0,090	7,17%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,253	1,255	0,069	5,82%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	21/05/2007	** 9 232,953	9 245,922	*** -759,660	-7,46%
FCP IRADETT 20	AFC	-	10,379	10,384	0,384	3,84%
FCP IRADETT 50	AFC	-	10,353	10,362	0,362	3,62%
FCP IRADETT 100	AFC	-	10,508	10,521	0,521	5,21%
FCP IRADETT CEA	AFC	-	10,198	10,219	0,219	2,19%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	-	** 100,480	100,589	**** 0,589	0,59%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	-	** 97,639	98,010	**** -1,990	-1,99%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	-	** 98,237	98,539	**** -1,461	-1,46%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	10,297	10,306	**** 0,387	3,90%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 004,520	1 004,914	**** 4,716	0,47%

* S.C. :SICAV de type Capitalisation des dividendes distribués ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction **** Plus ou moins value depuis l'ouverture au public

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -
e-mail : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
Abt annuel : 50,300 dinars - Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus
Tirage : 550 exemplaires
La Présidente du CMF :
Mme Zeïneb Guellouz

IMPRIMERIE
du
C M F
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS